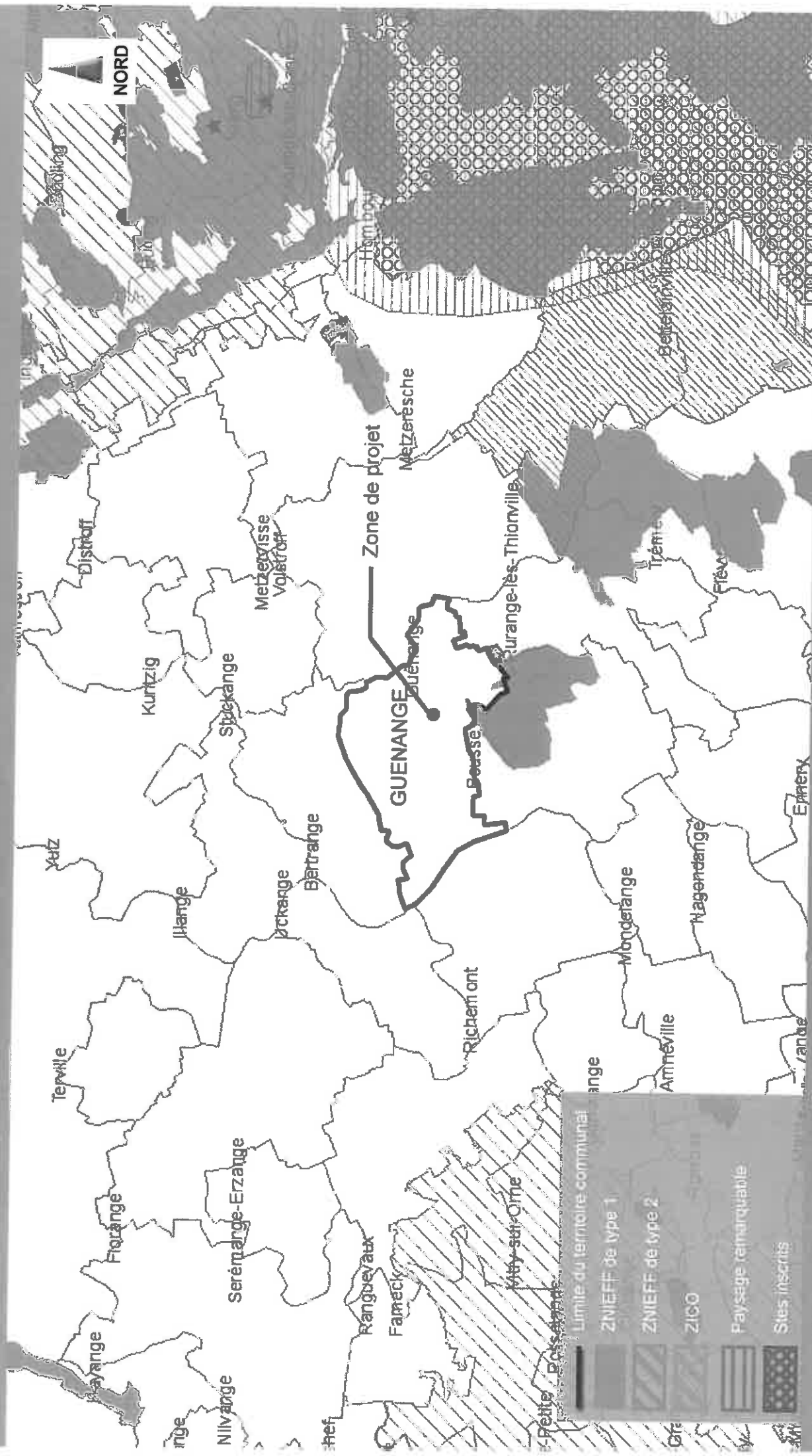


GUENANGE - Etude Cas par Cas

MILIEUX NATURELS REMARQUABLES



Source : Carmen - DREAL

Echelle : 0 5km

ESpace &
TERRitoires

PLANS DE COMMANDE ET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT

GUENANGE - Etude Cas par Cas

PLAN DES ABORDS DU PROJET



Fond : Géoportail

Echelle : 1 / 5 000^{es}

ESpace &

TERRitoires

Service de conseils en aménagement

PLAN DE SITUATION



Echelle : 1/16 000

Légende :

- Composition
- Périmètre du lotissement
- Division parcellaire
- Emprise publique
- Numéro de parcelle
- Surface parcelle
- Amenagements projetés
- Chaussée
- Parking
- Emprise d'accès aux lots collectifs
- Trottoir
- Cheminement piéton non ouvert à la circulation automobile
- Réaménagement béton
- Accès impasse/accès au parking privé
- Espaces verts
- Espaces privés
- Délimitations
- Bordure type A2 en béton
- Bordure type T2 en béton
- Bordure type P1 en béton
- 1 file de pavés béton
- Pavés collés

NOTA : La position des bâtiments est donnée à titre indicatif et peut évoluer en fonction des projets de construction des futurs acquéreurs

Département de la Moselle

NEXITY

ZA de Sarrail, BP24
54090 LAY SAINT CHRISTOPHE Cedex
Tél : 03.83.37.54.46 - Fax : 03.83.37.75.72



VILLE DE GUENANGE

Projet de lotissement - "Le sentier d'Hélène"

PERMIS D'AMENAGER

PA 9 - Hypothèse d'implantation des bâtiments

Architecte DPLG - Urbaniste
Jean Michel BOUTIER 071
4 Rue du Centre - 57000 THIONVILLE
Tél : 03 83 37 54 46 - Fax : 03 83 37 75 72
Email : jmboutier@nexity.fr

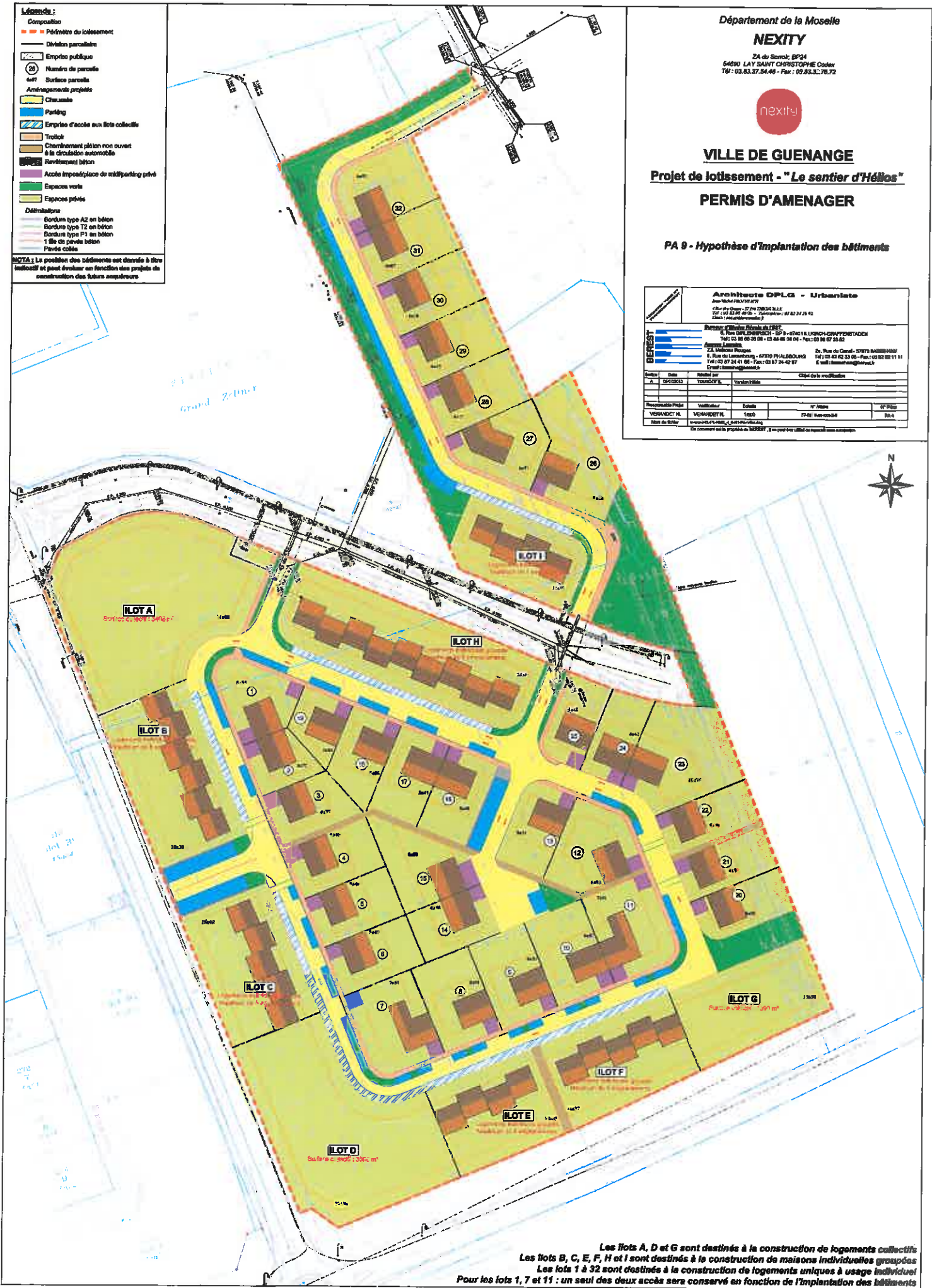
Projet de lotissement "Le sentier d'Hélène"
S. VAN DER LINDEN - SP 3 - 07001 LUXEMBOURG-GRANDTADEN
Tél : 03 86 86 36 08 - Fax : 03 86 86 36 04 - Email : 03 86 86 36 02

Appréciation :
J.L. MULLER-ROQUES 071
4, Rue du Centre - 57000 THIONVILLE
Tél : 03 83 37 54 46 - Fax : 03 83 37 75 72
Email : jbmuller@nexity.fr

Date	Modifié par	Version	Objet de la modification
01/03/2013	VERMOREL M.	Version 01	

Projet de lotissement	Version	Échelle	17 Mars	07 Mars
VERMOREL M.	VERMOREL M.	1:500	25/03/2013	26/03

Site de l'Etat
www.siteweb.fr
Ce document est la propriété de NEXITY. Il ne peut être utilisé ou reproduit sans autorisation



Les lots A, D et G sont destinés à la construction de logements collectifs
Les lots B, C, E, F, H et I sont destinés à la construction de maisons individuelles groupées
Les lots 1 à 32 sont destinés à la construction de logements uniques à usage individuel
Pour les lots 1, 7 et 11 : un seul des deux accès sera conservé en fonction de l'implantation des bâtiments